

**Arrêté n° A01-2018 – PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE REVEL
Mise à jour n° 2**

Le Président de la Communauté de communes Lauragais, Revel et Sorèzois,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L152-7, L152-1, R151-52 et R151-53,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 50-2016 du 23 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes Lauragais, Revel et Sorèzois et prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 25 novembre 2016 portant mise en conformité des statuts ;

Vu la délibération n° 171 du 12 décembre 2017 approuvant une convention de Projet Urbain Partenarial sur le territoire de la commune de Revel ainsi qu'une convention financière fixant les modalités d'exécution de la convention de PUP ;

Considérant que la convention de Projet Urbain Partenarial a été signée par les parties le 15 janvier 2018 ;

ARRÊTE

Article 1er : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Revel est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet ont été reportés dans les annexes, sous le numéro 5.3.7 de ce plan les documents suivants :

- la convention de Projet Urbain Partenarial approuvée par le conseil communautaire du 12 décembre 2017 ;
- le plan de situation de l'opération ;
- le périmètre du Projet Urbain Partenarial.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Lauragais, Revel et Sorèzois, à la mairie de Revel et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté de communes Lauragais, Revel et Sorèzois ainsi qu'à la mairie de Revel durant **un mois**.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Maire de la commune de Revel, au Préfet de la Haute-Garonne, à la direction régionale des finances publiques (DRFIP - Brigade d'évaluations domaniales – Cité Administrative – Bât. C – 5^{ème} étage – 31098 TOULOUSE CEDEX 6) et inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Revel, le 22 janvier 2018.

Le Président,
André REY

